



MÉMOS FFT 2018

LE CLASSEMENT



CLASSEMENT 2018

CLASSEMENT 1^{re} SÉRIE

DAMES

1	GARCIA Caroline
2	MLADENOVIC Kristina
3	CORNET Alizé
4	DODIN Océane
5	PARMENTIER Pauline
6	HESSE Amandine
7	PAQUET Chloé
8	GEORGES Myrtille
9	ANDRIANJAFITRIMO Tessah
10	REIX Shérazad

11	FERRO Fiona
12	PONCHET Jessika
13	LIM Alizé
14	ALBIE Audrey
15	TAN Hamony
16	ARCANGIOLI Manon
17	HEISE Priscilla
18	LECHEMIA Elixane
19	RAZZANO Virginie
20	GARCIA Manon

MESSIEURS

1	TSONGA Jo-Wilfried
2	POUILLE Lucas
3	MANNARINO Adrian
4	GASQUET Richard
5	PAIRE Benoît
6	MONFILS Gaël
7	SIMON Gilles
8	HERBERT Pierre-Hugues
9	CHARDY Jérémy
10	JAZIRI Malek
11	BENNETEAU Julien
12	MAHUT Nicolas
13	HALYS Quentin
14	MILLOT Vincent
15	DE SCHEPPER Kenny

16	BOURGUE Mathias
17	HEMERY Calvin
18	SAKHAROV Gleb
19	BONZI Benjamin
20	ROBERT Stéphane
21	MOUTET Corentin
22	MATHIEU Paul-Henri
23	JANVIER Maxime
24	DOUMBIA Sadio
25	BLANCANEAUX Geoffrey
26	GUEZ David
27	LAMASINE Tristan
28	MICHON Axel
29	OLIVETTI Albano
30	TATLOT Johan Sébastien

SOMMAIRE

La licence et le classement	3
Mon Espace Tennis	3
Le classement français	3
Le principe du classement	4
Les règles de calcul du classement	4
1. Les formats de jeu et leurs coefficients	4
2. Le nombre de victoires prises en compte	5
3. Les normes de l'année sportive 2018	5
4. Le delta V-E-2I-5G	5
5. Barème de calcul du bilan	6
6. Les w.o.	6
7. Les bonus	6
Bonus au vainqueur d'un championnat individuel de ligue	6
La phase de calcul	6
Les limitations de montée/descente	6
Les 9 classements intermédiaires	6
Les autres mesures relatives au classement	7
Assimilation à un classement	7
La pyramide du classement	8
Simulation de classement et statistiques	8

N.B. : entendre par joueurs : joueurs et joueuses

LA LICENCE ET LE CLASSEMENT

Le classement de la FFT est publié d'après les résultats de toutes les compétitions individuelles et par équipes **homologuées par la FFT** des catégories 11 ans et plus **tout au long de l'année sportive.**

Exceptionnellement, l'année sportive 2018 ne comportera que 11 mois : elle débute le 1^{er} octobre 2017 et se termine le 31 août 2018.

La FFT établit un classement mensuel à partir du mois de décembre 2017 jusqu'en août 2018, et un classement final en septembre.

Les compétitions homologuées ne sont ouvertes qu'aux joueurs titulaires de la licence FFT portant la mention « compétition autorisée ».

La licence FFT est votre carte d'identité sportive. Vous ne devez avoir qu'une seule licence.

Avant de prendre part à toute compétition, individuelle ou par équipes, **vous devez impérativement présenter au juge-arbitre de l'épreuve votre licence portant la mention « compétition autorisée », ainsi qu'une pièce d'identité officielle avec photographie.** La seule communication du numéro de licence ne suffit pas ; le juge-arbitre exigera la présentation de l'attestation de licence.

Assurez-vous que les informations figurant sur votre attestation de licence sont exactes ; dans le cas contraire, contactez votre ligue.

Vous pouvez éditer votre attestation de licence à tout moment dans « Mon Espace Tennis ».

MON ESPACE TENNIS

Sur le site de la FFT, dans [Mon Espace Tennis](#), il est proposé à chaque compétiteur :

- d'éditer son attestation de licence ;
- de rechercher un tournoi ;
- de consulter son palmarès ;
- d'estimer le classement de ses adversaires ;
- de simuler son classement au vu de son palmarès ;
- d'étudier ses statistiques.

LE CLASSEMENT FRANÇAIS

Le classement est calculé à partir des résultats enregistrés dans la base informatique fédérale. Les résultats des matchs remontent du terrain par l'intermédiaire d'applications informatiques mises en place par la FFT. Ces applications s'appellent la Gestion Sportive (GS) pour les épreuves par équipes et l'AEI pour les épreuves individuelles.

Le club qui accueille une rencontre par équipes est responsable de la transmission des résultats à la FFT via leur enregistrement dans l'application GS en saisissant la feuille de matchs à l'issue de la rencontre.

Pour les épreuves individuelles, le juge-arbitre est responsable de la transmission de l'état de résultats via l'AEI à l'issue de l'épreuve, mais le club doit s'assurer que ceux-ci ont bien été enregistrés.

Le classement national se compose de quatre séries.

Chaque série comprend un nombre défini d'échelons où sont placés les joueurs suivant leur niveau. **Il concerne les compétiteurs de la catégorie d'âge 11 ans et plus.**

1^{re} série

La 1^{re} série regroupe les meilleurs joueurs français. Le classement de 1^{re} série est arrêté à l'issue de l'année sportive par le Comité Exécutif sur proposition de la commission fédérale de classement. Il est établi par comparaison des palmarès des joueurs concernés. L'ordre des premiers joueurs français (minimum 3 joueurs) est déterminé d'après leur palmarès du 1^{er} décembre de l'année n-1 au 30 novembre de l'année en cours afin que soient pris en compte tous les résultats de l'année sportive internationale.

2^e, 3^e et 4^e séries

À l'issue du calcul informatique, les compétiteurs sont classés à un échelon quand leur bilan est égal ou supérieur au nombre minimum de points requis à cet échelon (exception faite des joueurs qui descendent d'un échelon ou plus).

Top 60/Top 100 : le nombre de joueurs numérotés est d'un maximum de 60 joueuses chez les dames et de 100 joueurs chez les messieurs.

La commission fédérale de classement détermine chaque année les normes de bilan minimum à chaque échelon de la pyramide. Le nombre de joueurs qui seront classés dans chaque échelon est fonction des normes retenues.

Le statut de classement ND « Non Déterminé »

Ce statut ND empêche tout joueur ayant été classé au moins à 30 et n'ayant disputé aucun match de simple au cours des trois années sportives précédentes de s'inscrire à une compétition sans avoir préalablement fait une demande de reclassement. Le joueur concerné par ce statut de classement ND et qui souhaite reprendre la compétition doit faire une demande de reclassement auprès de sa ligue.

LE PRINCIPE DU CLASSEMENT

Le classement français est établi selon une méthode de calcul unique pour les 2^e, 3^e et 4^e séries. Il est calculé par étapes successives.

Le principe du classement de fin d'année sportive est le suivant : il est calculé par étapes successives en fonction du futur classement de chacun des adversaires et d'après les barèmes et normes fixés par la commission fédérale de classement.

À l'issue de la phase de calcul, les compétiteurs sont confirmés à l'échelon calculé, à l'exception des joueurs numérotés pour lesquels une harmonisation peut être faite car cela reste un concours.

LES RÈGLES DE CALCUL DU CLASSEMENT FRANÇAIS

Seules les meilleures victoires, en nombre limité, sont prises en compte pour chaque compétiteur.

1. Les formats de jeu et leurs coefficients

Appellation	Format	Pour qui / Pour quoi	Coeff
Formats pour la pratique du tennis			
Format 1	3 sets à 6 jeux	Format traditionnel / Format autorisé de 12 ans à 64 ans	1
Format 2	2 sets à 6 jeux, 3 ^e set = super jeu décisif à 10 points	Format officiel pour les catégories 65 ans et plus / Format autorisé à partir de 12 ans	1
Format 3	2 sets à 4 jeux, point décisif, jeu décisif à 4-4, 3 ^e set = super jeu décisif à 10 points	Format utilisé dans les tournois multichances à partir de 11 ans	0,6
Format 4	2 sets à 6 jeux, point décisif, 3 ^e set = super jeu décisif à 10 points	Format réservé au double, à partir de 11 ans	
Format 5	2 sets à 3 jeux, point décisif, jeu décisif à 2-2, 3 ^e set = super jeu décisif à 10 points	Format officiel des 8 ans (simple et double) / Format autorisé pour les 9 et 10 ans (simple et double) / Format utilisé dans les tournois multichances à partir de 11 ans	0,4 (TMC)
Format 6	2 sets à 4 jeux, point décisif, jeu décisif à 3-3, 3 ^e set = super jeu décisif à 10 points	Format officiel des 9 ans (simple et double) / Format autorisé pour les 10 ans (simple et double)	
Format 7	2 sets à 5 jeux, point décisif, jeu décisif à 4-4, 3 ^e set = super jeu décisif à 10 points	Format officiel des 10 ans (simple et double)	0,8
Format 8	2 sets à 6 jeux, point décisif	Format officiel des 11 ans (simple)	1
Formats pour la pratique du beach tennis			
Format 4	2 sets à 6 jeux, point décisif, 3 ^e set = super jeu décisif à 10 points		
Format 8	2 sets à 6 jeux, point décisif		
Format 9	1 set à 9 jeux, avec jeu décisif à 7 points à 8-8		
Formats pour la pratique du padel			
Format 1	3 sets à 6 jeux		
Format 2	2 sets à 6 jeux, 3 ^e set = super jeu décisif à 10 points		
Format 4	2 sets à 6 jeux, point décisif, 3 ^e set = super jeu décisif à 10 points		
Format 6	2 sets à 4 jeux, point décisif, jeu décisif à 3-3, 3 ^e set = super jeu décisif à 10 points		
Format 9	1 set à 9 jeux, point décisif, avec jeu décisif à 7 points à 8-8		

2. Le nombre de victoires à ajouter ou à soustraire prises en compte pour un compétiteur est fonction : du bilan V-E-2I-5G à l'échelon calculé. Ce delta «V-E-2I-5G» tient compte des coefficients de chaque match (victoires et défaites).

V = nombre de victoires (victoires par w.o. et bonus championnats compris).

E = nombre de défaites à échelon égal (défaites par w.o. non comprises).

I = nombre de défaites à 1 échelon inférieur (défaites par w.o. non comprises).

G = nombre de défaites à 2 échelons inférieurs (défaites par w.o. non comprises). À partir du troisième, chaque w.o. est considéré comme une défaite à 2 échelons inférieurs.

3. Les normes de l'année sportive 2018

Le tableau ci-après indique le nombre minimum de points requis à chaque échelon, ainsi que le nombre de victoires prises en compte à chaque échelon calculé. Si un compétiteur a enregistré moins de victoires que ce nombre, toutes ses victoires seront prises en compte.

Attention! Ces normes sont susceptibles d'être modifiées pour le classement final de septembre 2018.

Au nombre de victoires prises en compte viennent éventuellement s'ajouter des victoires supplémentaires, ou au contraire se soustraire une ou plusieurs victoires en fonction du résultat V-E-2I-5G (tenant compte des coefficients de chaque match).

NORMES CLASSEMENT Année sportive 2018				
Échelon	Classement féminin		Classement masculin	
	Bilan minimum à l'échelon	Nbre de victoires prises en compte	Bilan minimum à l'échelon	Nbre de victoires prises en compte
40	-	6	-	6
30/5	6	6	6	6
30/4	70	6	70	6
30/3	120	6	120	6
30/2	155	6	155	6
30/1	195	6	195	6
30	245	8	265	8
15/5	275	8	285	8
15/4	285	8	295	8
15/3	295	8	305	8
15/2	315	8	325	8
15/1	335	8	355	8
15	375	9	410	9
5/6	385	9	415	9
4/6	415	9	415	9
3/6	475	10	445	10
2/6	535	11	475	10
1/6	585	12	525	11
0	605	14	585	12
-2/6	735	15	735	15
-4/6	735	16	835	17
-15	785	17	935	19
Top 60 Top 100	835	17	985	20
Top 40 Top 60	895	19	1085	22
1 ^{re} série		-		-

4. Le tableau suivant indique le nombre de victoires à soustraire ou à ajouter en fonction du delta V-E-2I-5G en tenant compte des coefficients de chaque match

Année sportive 2018		
	V-E-2I-5G	Nbre de victoires à ajouter ou à soustraire
4 ^e série	de 0 à 4	+1
	de 5 à 9	+2
	de 10 à 14	+3
	de 15 à 19	+4
	de 20 à 24	+5
25 et plus	+6	
3 ^e série	de 0 à 7	+1
	de 8 à 14	+2
	de 15 à 22	+3
	de 23 à 29	+4
	de 30 à 39	+5
40 et plus	+6	
2 ^e série positive (de 15 à 0)	-41 et moins	-3
	de -31 à -40	-2
	de -21 à -30	-1
	de -1 à -20	0
	de 0 à 7	+1
	de 8 à 14	+2
	de 15 à 22	+3
	de 23 à 29	+4
	de 30 à 39	+5
	40 et plus	+6
2 ^e série négative et Top 40 / Top 60 Top 60 / Top 100	-81 et moins	-5
	de -61 à -80	-4
	de -41 à -60	-3
	de -31 à 40	-2
	de -21 à -30	-1
	de -1 à -20	0
	de 0 à 9	+1
	de 10 à 19	+2
	de 20 à 24	+3
	de 25 à 29	+4
	de 30 à 34	+5
de 35 à 44	+6	
45 et plus	+7	
Sanction : 2 ^e série (de 15 à Top 40/Top 60)	-100 et moins	Descente d'un échelon par rapport au classement harmonisé

5. Barème de calcul du bilan

Un nombre de points est attribué à chaque victoire.

Victoire à 2 échelons et plus au-dessus	+120 points
Victoire à 1 échelon au-dessus	+90 points
Victoire à échelon égal	+60 points
Victoire à 1 échelon en dessous	+30 points
Victoire à 2 échelons en dessous	+20 points
Victoire à 3 échelons en dessous	+15 points
Victoire à 4 échelons et plus en dessous	0 point

6. Les w.o.

À partir du troisième, chaque w.o. est considéré comme une défaite à 2 échelons inférieurs. À partir du cinquième, le classement est harmonisé à un échelon au-dessous du classement calculé.

7. Les bonus

Les bonus																				
BONUS CHAMPIONNATS	Par partie gagnée en championnats de France individuels et en championnats individuels de ligue jeunes/seniors/seniors plus : phases départementales, régionales, par élimination directe ou par poules en 4 ^e série	15 points par partie gagnée Maximum 45 points (hors w.o.)																		
BONUS POUR ABSENCE DE DÉFAITES À ÉCHELON ÉGAL OU INFÉRIEUR	Pour les joueurs à partir de 30/2, en cas d'absence de défaites à échelon égal ou inférieur au classement calculé et pour un minimum de 5 matchs, victoires et défaites par w.o. exclues, victoires bonus championnats exclues	150 points en 2 ^e série 100 points en 3 ^e série 50 points en 4 ^e série à partir de 30/2																		
BONUS ATP/WTA	En fonction du classement ATP/WTA du joueur ou de la joueuse avant le calcul du classement de fin d'année sportive uniquement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>ATP/WTA</th> <th>Bonus attribué</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inférieur à 250</td> <td>500</td> </tr> <tr> <td>De 251 à 300</td> <td>400</td> </tr> <tr> <td>De 301 à 400</td> <td>300</td> </tr> <tr> <td>De 401 à 500</td> <td>200</td> </tr> <tr> <td>De 501 à 600</td> <td>150</td> </tr> <tr> <td>De 601 à 700</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>De 701 à 800</td> <td>50</td> </tr> <tr> <td>De 801 à 900</td> <td>30</td> </tr> </tbody> </table>	ATP/WTA	Bonus attribué	Inférieur à 250	500	De 251 à 300	400	De 301 à 400	300	De 401 à 500	200	De 501 à 600	150	De 601 à 700	100	De 701 à 800	50	De 801 à 900	30
ATP/WTA	Bonus attribué																			
Inférieur à 250	500																			
De 251 à 300	400																			
De 301 à 400	300																			
De 401 à 500	200																			
De 501 à 600	150																			
De 601 à 700	100																			
De 701 à 800	50																			
De 801 à 900	30																			

BONUS AU VAINQUEUR D'UN CHAMPIONNAT INDIVIDUEL DE LIGUE

1. Bonus aux vainqueurs d'un championnat individuel de ligue et d'un championnat de France jeunes ou seniors plus.

Le vainqueur d'un championnat de ligue et d'un championnat de France jeunes ou seniors plus (toute catégorie d'âge et toute série) est crédité d'une victoire à l'échelon (au jour de la rencontre) du joueur le mieux classé ayant été battu sur le terrain, à l'exception du vainqueur lui-même.

2. Bonus aux vainqueurs des championnats de France 2^e, 3^e et 4^e séries

• Championnat de France 2^e série

- Le joueur qui a gagné le championnat de France 2^e série passe de droit en 1^{re} série.
- Le joueur finaliste est crédité de 2 victoires en 1^{re} série.
- Chaque demi-finaliste est crédité d'une victoire en 1^{re} série.
- Chaque quart-de-finaliste est crédité d'une victoire en Top 40 pour les dames et Top 60 pour les messieurs.

• Championnat de France 3^e série

- Le joueur qui a gagné le championnat de France 3^e série est crédité d'une victoire à 2/6 et passe de droit en 2^e série.
- Le finaliste est crédité d'une victoire à 4/6.

• Championnat de France 4^e série / non-classés

- Le joueur qui a gagné le championnat de France 4^e série / non-classés est crédité d'une victoire à 15/2 et passe de droit en 3^e série.
- Le finaliste est crédité d'une victoire à 15/4.

Le nombre de bonus est limité à 2 pour le calcul du classement. Il n'y a pas de bonus pour les vainqueurs de championnats départementaux.

LA PHASE DE CALCUL

Pour accéder à un échelon, il faut avoir les points du bilan minimum requis à cet échelon. (Voir tableau des normes de bilan minimum requis).

Principe du calcul

Le joueur est proposé à l'échelon le plus haut auquel il peut prétendre, c'est-à-dire à un échelon au-dessus du classement d'origine de l'adversaire le mieux classé qu'il a battu au cours de l'année s'il est en 2^e ou 3^e série, ou à 2 échelons au-dessus s'il est en 4^e série.

À chaque passage de l'ordinateur, le joueur descendra jusqu'à ce qu'il ait le nombre de points nécessaire pour être stabilisé à un échelon.

LES LIMITATIONS DE MONTÉE/DESCENTE

S'ajoutent au principe de calcul les dispositions ci-dessous :

La limitation de descente

La descente est limitée à un échelon pour tout licencié ou non. Elle peut être de 2 échelons pour les compétiteurs ayant 5 w.o. et plus. Elle peut être même de 3 échelons si, en plus, un joueur de 2^e série obtient un bilan V-E-2I-5G égal ou inférieur à -100.

La limitation de montée

Un joueur ne peut monter plus haut que d'un échelon au-dessus du classement d'origine (classement avant calcul) de tous ceux qu'il a battus ou, si ce meilleur classement est en 4^e série, de 2 échelons au-dessus.

S'il n'a battu que des joueurs moins bien classés que lui, il ne pourra alors monter plus haut que d'un échelon au-dessus de son propre classement d'origine ou, si ce dernier est en 4^e série, de 2 échelons au-dessus. Les bonus aux vainqueurs de championnats ne sont pas pris en compte pour la détermination de ce classement maximal.

LES 9 CLASSEMENTS MENSUELS

Ils concernent tous les joueurs dès la catégorie d'âge de 11 ans. Il y a neuf classements mensuels au cours de l'année sportive 2018. Les dates retenues sont :

Date de mise en ligne et de mise en application des classements mensuels		
Lundi 4 décembre	Lundi 5 mars	Lundi 4 juin
Lundi 8 janvier	Mardi 3 avril	Lundi 2 juillet
Lundi 5 février	Mercredi 2 mai	Lundi 6 août

Les règles générales de calcul sont identiques à celles de la fin d'année sportive, à l'exception des dispositions spécifiques suivantes :

- la 1^{re} série n'est pas concernée ;
- le calcul est effectué sur un seul passage informatique, c'est-à-dire que, contrairement au calcul de fin d'année, c'est le classement d'origine des adversaires qui est pris en compte ;
- les compétiteurs peuvent accéder à un échelon supérieur, mais en aucun cas descendre ;
- il n'y a pas d'harmonisation pour les joueurs numérotés.

LES AUTRES MESURES RELATIVES AU CLASSEMENT

Maternité

En cas de maternité, les joueuses classées peuvent bénéficier d'une mesure de blocage de leur classement. Pour cela, elles doivent fournir au président de leur commission régionale de classement, pour le 31 juillet au plus tard, une copie de l'attestation de la licence de l'année sportive en cours et un certificat médical attestant de la grossesse (5 mois minimum au cours de l'année sportive).

Universitaires

Un joueur français, licencié en France et effectuant ses études aux États-Unis durant toute l'année scolaire, peut bénéficier d'un blocage de classement. Pour cela, il doit adresser un courriel au service classement de la FFT pour le 31 juillet au plus tard, dans lequel il doit préciser l'université et la division dans laquelle il joue. Il doit également joindre à sa demande une copie de son I-20.

Les joueurs effectuant leurs études dans d'autres pays peuvent également bénéficier d'une mesure de blocage de leur classement. La commission fédérale de classement étudiera les demandes qui lui seront transmises.

ASSIMILATION À UN CLASSEMENT

L'assimilation à un classement est l'attribution d'un classement non calculé en cours d'année sportive par la commission compétente de classement sur la base d'informations fiables concernant le niveau de la joueuse ou du joueur.

Assimilation à un classement pour reprise de compétition

Tout joueur ayant déjà été classé au moins en 3^e série n'ayant disputé aucun match de simple homologué au cours des 3 années sportives précédentes et souhaitant reprendre la compétition a l'obligation de faire une demande de reclassement auprès de la commission compétente. Sans demande de reclassement, ce joueur ne pourra participer à aucune compétition.

Assimilation à un classement pour progression exceptionnelle

En cours d'année sportive, la commission compétente de classement peut, à tout moment, délivrer à un joueur une assimilation à un classement.

Reclassement

Un joueur peut être reclassé en cours d'année sportive, sur demande auprès de la commission compétente, à un classement plus conforme à son niveau de jeu. Le classement délivré pourra être (au maximum) le meilleur classement jamais obtenu par ce joueur. Le changement de classement doit être au minimum de 3 échelons pour le joueur classé en 4^e ou 3^e série et de 2 échelons pour le joueur classé en 2^e série. D'autre part, la Commission fédérale de classement a la possibilité de réajuster le classement d'un joueur d'un ou de plusieurs échelons si elle l'estime justifié au vu de son palmarès.

Commissions compétentes

Pour les joueurs reclassés en 2^e série : la commission fédérale de classement.

Pour les joueurs reclassés en 3^e et 4^e série : la commission régionale de classement.

Blessure

Les règlements sportifs de la FFT n'autorisent pas le blocage du classement pour cause de maladie ou de blessure, sauf pour les joueurs de 1^{re} série. Pour cela, il faut justifier d'un **arrêt minimum de 5 mois au cours de l'année sportive, dont 12 semaines consécutives**. Cette mesure de blocage relative aux joueurs de 1^{re} série n'est pas reconductible et ne peut donc pas s'appliquer à 2 années sportives consécutives.

Tout autre joueur qui, à la suite d'une maladie ou d'une blessure, ne peut pas se maintenir à son échelon lors du calcul final du classement descendra d'un échelon. Toutefois, au vu du dossier médical et sportif transmis à la commission fédérale

de classement par le président de la commission régionale de classement, le joueur pourra être réintégré à son classement d'origine dès que les résultats obtenus depuis sa reprise d'activité montreront qu'il a récupéré le niveau qui était le sien avant son arrêt :

- Pour les joueurs qui étaient 3^e ou 4^e série l'année précédente, dès que le joueur aura obtenu 2 victoires à ce même classement ou à un classement supérieur au cours de l'année sportive contre 2 joueurs différents, avec un reclassement maximum à 15/1.
- Pour les joueurs qui étaient 2^e série l'année précédente, dès que le joueur aura obtenu 3 victoires à ce même classement ou à un classement supérieur au cours de l'année sportive contre 3 joueurs différents.

Une attestation de classement sera alors délivrée au joueur, avec date d'application immédiate, dans le respect toutefois du règlement spécifique d'une compétition en cours à laquelle le joueur prend part ou souhaite prendre part.

Le classement à l'échelon 40

Trois possibilités pour accéder à l'échelon 40 :

- le licencié qui participe à une épreuve homologuée en simple (tournoi, TMC, rencontre par équipes, etc.) et qui perd son match (hors w.o.) sera automatiquement classé à 40 ;
- le licencié ayant joué au moins un match dans une épreuve de double homologuée (GS ou AEI) sera classé à 40 ;
- le licencié qui participe à une animation (en simple ou en double) dans son club pourra être classé à 40.

Le classement 40 obtenu sera valable l'année en cours ainsi que l'année suivante, ce qui laissera du temps au licencié pour entrer dans la compétition.

Niveau présumé à un classement

Dans le cas où il n'est pas possible de déterminer une assimilation à un classement, il est délivré un niveau présumé.

Le joueur ne peut en aucun cas figurer sur la liste d'une équipe ni prendre part à un championnat individuel.

Le classement de double

Il n'y a pas de classement de double spécifique, il est identique au classement de simple. Quelques exceptions toutefois : les joueurs disposant d'un très bon classement de simple ou de double au niveau international.

LA PYRAMIDE DU CLASSEMENT

Les quatre séries du classement sont composées d'un nombre défini d'échelons où sont placés les joueurs suivant leur niveau dans la hiérarchie du tennis français.

Pyramide 2018 à l'issue de l'année sportive 2017

Nombre de joueurs français classés et licenciés dans un club affilié.

PYRAMIDE MESSIEURS		PYRAMIDE DAMES	
1^{re} série	30	1^{re} série	20
Top 60	30	Top 40	20
Top 100	44	Top 60	22
-15	58	-15	44
-4/6	73	-4/6	63
-2/6	131	-2/6	63
0	221	0	129
1/6	345	1/6	167
2/6	628	2/6	251
3/6	1043	3/6	329
4/6	1429	4/6	523
5/6	2237	5/6	789
15	3271	15	1107
2^e série	9 510	2^e série	3 507
15/1	6 018	15/1	1 523
15/2	8 846	15/2	2 075
15/3	11 580	15/3	2 684
15/4	14 050	15/4	3 570
15/5	17 168	15/5	4 750
30	21 313	30	6 955
3^e série	78 975	3^e série	21 557
30/1	28 980	30/1	9 020
30/2	30 297	30/2	10 051
30/3	32 589	30/3	10 881
30/4	34 248	30/4	11 286
30/5	40 025	30/5	14 120
40	99 527	40	33 770
4^e série	265 666	4^e série	88 128
Total	354 181	Total	114 212

Total Dames et Messieurs 468 393

SIMULATION DE CLASSEMENT ET STATISTIQUES

Sur le site de la FFT, dans [Mon Espace Tennis](#), il est proposé à chaque compétiteur :

- d'éditer son attestation de licence;
- de consulter son palmarès;
- de rechercher un tournoi;
- de consulter le palmarès d'autres compétiteurs;
- d'utiliser l'écran pour ajouter des matchs qui ne sont pas encore remontés dans le palmarès, modifier le classement des adversaires. Tout cela pour faire une simulation de classement pour le classement mensuel ou pour le classement final;
- d'effectuer des statistiques par rapport à son palmarès.

LE CLASSEMENT 2018 EN QUELQUES CHIFFRES

468 393

Nombre total de joueuses
et de joueurs classés

1 964 349

matches enregistrés dont

=

1 372 689 en épreuves individuelles

+

591 660 en épreuves par équipes

Pour toute question relative au classement, vous pouvez contacter votre délégué de ligue. Coordonnées disponibles sur le site www.fft.fr

